Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212900013-20260703-2026_34-DE

CONSEIL MUNICIPAL D'ARGOL
Séance du 03 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le **03 juillet** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le **26 juin** deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEZENVEN, Maire.

Présents : Jean-Michel LEZENVEN, Patrick DELACROIX, Rozenn LE LANN, Valentine CHATEAU, Kilian BATHANY, Gérard PROVOST, Alain RENAUD, Hélène GIBIAT, Marc LEROY, Justine BERENGER, Jean-Michel BOINET, Heddi BETAOUAF

Excusés : Sonia ZAMAÏ, Assia SAUNIER, Sophie SHAFFNER

Absent : Néant

Procuration : Sonia ZAMAÏ donne procuration à Jean-Michel LEZENVEN
Assia SAUNIER donne procuration à Hélène GIBIAT
Sophie SCHAFFNER donne procuration à Jean-Michel BOINET

Secrétaire de séance : Kilian BATHANY

N°2026-34 – RENOUVELLEMENT DU MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE – Année 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le marché relatif aux travaux de voirie arrive à échéance et qu'il convient d'engager une procédure en vue de son renouvellement afin d'assurer la continuité des travaux d'entretien, de réfection et d'aménagement de la voirie communale pour l'année 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'assurer l'entretien et la sécurité de la voirie communale ;
Il rappelle également la nécessité de procéder au renouvellement du marché de travaux de voirie pour l'année 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212900013-20260703-2026_34-DE

- **DECIDE** d'approuver le principe du renouvellement du marché de travaux de voirie pour l'année 2026.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

